



06 Août 2013

**Appel à candidatures d'experts
auprès de la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV)**

Chère Madame/Cher Monsieur,

Le Secrétariat de la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV) lance un appel à candidatures pour la rédaction des quatre protocoles de diagnostic pour :

- *Liberibacter* spp. / *Liberobacter* spp. sur *Citrus* spp. (2004-010)
- *Liberibacter solanacearum* (2013-001)
- *Conotrachelus nenuphar* (2013-002)
- *Anguina* spp. (2013-003)

Les détails sont décrits ci-dessous.

Candidatures d'auteurs de protocoles de diagnostic pour *Liberibacter* spp. / *Liberobacter* spp. sur *Citrus* spp. (2004-010), *Liberibacter solanacearum* (2013-001), *Conotrachelus nenuphar* (2013-002), *Anguina* spp. (2013-003)

Le Secrétariat de la CIPV sollicite des candidatures d'auteurs pour la rédaction du protocole de diagnostic pour *Liberibacter* spp. / *Liberobacter* spp. sur *Citrus* spp. (2004-010), *Liberibacter solanacearum* (2013-001), *Conotrachelus nenuphar* (2013-002), *Anguina* spp. (2013-003) sous la disciplines bactériologie, entomologie et les nématodes. Les auteurs sélectionnés pour la *Liberibacter* spp. / *Liberobacter* spp. sur *Citrus* spp. protocole de diagnostic (PD) va compléter le groupe de rédaction PD actuellement composé de: Mme. Rita Lanfranchi (Argentine) comme auteur principal. Les auteurs travailleront en liaison avec le chef de la discipline et membre du Groupe Technique sur les Protocoles de Diagnostic (GTPD) afin de rédiger le projet de protocole qui sera joint en annexe à la NIMP 27:2006 (*Protocoles de diagnostic pour les organismes nuisibles réglementés*).

Dans leur *curriculum vitae*, les candidats doivent indiquer clairement leurs compétences spécifiques dans le diagnostic pour avec le organismes nuisibles que la nomination applique pour. Ils devront obligatoirement posséder des compétences techniques et scientifiques concernant cet organisme nuisible, en particulier en matière de diagnostic. Les compétences suivantes seraient également utiles:

- Taxonomie et diagnostics moléculaires.
- Expérience pratique relative à l'organisme nuisible (détection, identification, isolement, etc.).
- Compétences en matière de protocole de diagnostic pour les organismes de quarantaine.
- Rédaction de protocoles de diagnostic (par exemple de portée régionale).
- Mise au point de nouvelles méthodes de diagnostic.
- Expérience de l'utilisation de protocoles pour la diagnose d'organismes nuisibles réglementés.

Les candidats doivent également être en mesure de travailler essentiellement par courrier électronique et en anglais (il n'est pas prévu que les auteurs soient appelés à se réunir) et disposer du temps nécessaire pour se consacrer à la rédaction du protocole de diagnostic par courrier électronique. Plusieurs candidatures pourront être retenues.

Procédure de sélection

Les candidatures seront de préférence soumises par l'intermédiaire d'une organisation nationale de la protection des végétaux (ONPV) ou d'une organisation régionale de la protection des végétaux (ORPV), mais toutes les candidatures seront examinées. Elles doivent être appuyées par l'organisation qui les présente. Les candidatures spontanées devront être accompagnées d'une lettre d'appui d'une autorité gouvernementale. Les dossiers de candidature devront comporter un *curriculum vitae*, ainsi que le formulaire relatif à l'énoncé d'engagement dûment signé. Après examen des candidatures, les experts seront sélectionnés sur la base de l'expérience dont ils auront justifié sur leur CV.

Le Secrétariat et le responsable du Groupe Technique sur les Protocoles de Diagnostic pour le protocole prendront contact avec les experts retenus une fois leur participation confirmée.

Les candidats pour le protocole devront, avant que leur nom ne soit proposé, avoir accepté que leur candidature soit présentée, et reconnus être en mesure de contribuer à la rédaction du protocole de diagnostic par courrier électronique et disposer du temps nécessaire à cette tâche. En outre, le formulaire relatif à l'Énoncé d'engagement joint à la présente doit être dûment rempli par le candidat et joint à son dossier de candidature.

Soumissions nominations

Avant de présenter une candidature, veuillez consulter les documents ci-joints et fournir, pour chaque candidat, la documentation et les renseignements suivants (par courrier électronique, en indiquant en objet le pays de l'expert et la mention « **call for authors – August 2013** »):

- Nom, adresse, pays, numéro de téléphone, numéro de télécopie et adresse électronique valide.
- Protocole de diagnostic auquel la candidature se réfère.
- Copie électronique du *curriculum vitae* du candidat (de préférence sous forme de fichier de traitement de texte, par exemple au format MS Word). Le fichier devra être nommé comme suit: PAYS_Prénom_NOM_Nomination protocole de diagnostic *
- * *s'il vous plaît écrivez le nom ravageur du protocole de diagnostic.*
- Énoncé d'engagement signé (de préférence sous forme de fichier image scanné, par exemple au format TIF). Le fichier devra être nommé comme suit: PAYS_Prénom_NOM_committment.

Prière d'envoyer les candidatures au Secrétariat de la CIPV par courrier électronique (ippc@fao.org) le **27 Septembre 2013** au plus tard.

Veuillez agréer, chère Madame/cher Monsieur, l'assurance de ma haute considération.



Brent Larson

Fonctionnaire chargé des normes
Secrétariat de la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux

Documents joints:

1. Énoncé d'engagement de la CIPV (anglais, espagnol, français).
2. Procédures de travail du Groupe technique sur les protocoles de diagnostic pour des organismes nuisibles spécifiques.
3. NIMP 27:2006 (*Protocoles de diagnostic pour les organismes nuisibles réglementés*).